

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 9 juillet 2020

Ambroisie : Mobiliser et informer en Bourgogne-Franche-Comté

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté mobilise les acteurs et s'engage à leurs côtés pour lutter contre l'ambroisie.

Dans la continuité de la journée internationale de l'ambroisie (le 22 juin cette année), l'ARS met en ligne sur son site internet des fiches ambroisie par département qui présentent :

- l'état des lieux des localisations dans le département et leur répartition,
- les résultats de la surveillance pollinique,
- le bilan des actions mises en œuvre en 2019 dans le cadre du plan de prévention et de lutte départemental, ainsi que les actions prévues en 2020.

Pour en savoir plus sur les fiches de chaque département :

<https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/ambroisie-fiches-departementales>

Pourquoi lutter contre l'ambroisie ?

L'ambroisie est une plante annuelle envahissante dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques. L'allergie à l'ambroisie apparaît après plusieurs années d'exposition à son pollen. Quelques grains de pollens par mètre cube d'air sont suffisants pour déclencher des manifestations allergiques : rhinites, conjonctivites, trachéites, avec, dans 50% des cas, l'apparition de l'asthme ou son aggravation.

Dans les zones infestées, 12 à 20% de la population est allergique à l'ambroisie.

Le pic de pollinisation se situe à la fin du mois d'août et peut se prolonger durant le mois de septembre.

Très envahissante, l'ambroisie est en pleine progression dans notre région (voir aussi carte ci-dessous). Elle colonise tous les milieux et se propage essentiellement du fait des activités humaines : chantiers, déplacements de terre, de matériaux... Les localisations se retrouvent principalement sur les accotements routiers et les parcelles agricoles.

L'objectif est donc de réduire l'exposition aux pollens par l'élimination de la plante.

Au-delà de leurs conséquences sur la santé, les ambrosies ont aussi un impact sur l'agriculture. En effet, elles peuvent se développer dans des parcelles agricoles aux dépens des cultures et entraîner des pertes de rendements et des coûts de gestion supplémentaires.

Comment lutter contre l'ambroisie ?

Les huit départements de la région disposent d'arrêtés préfectoraux définissant les plans d'action pour prévenir l'apparition de l'ambroisie et lutter contre sa prolifération.

Tous les propriétaires ou gestionnaires de terrains sont concernés et ont l'obligation d'agir.

La prévention repose sur l'identification des zones infestées, la mise en place d'une gestion adaptée du sol (installation de membranes textiles, paillis, végétalisation, concurrence, prévision des assolements), une vigilance sur le transport de terres (remblais, pneus, outils) et sur le transport de récoltes ou de semis souillés par des graines d'ambroisie, l'inscription dans les actes contractuels (et notamment le Cahier des clauses techniques particulières –CCTP- des marchés publics) d'une clause sur la prévention du risque ambroisie pour les travaux agricoles (drainage, entretien, récolte, ...).

La lutte curative vise l'élimination de la plante, en privilégiant les méthodes non chimiques : arrachage manuel, binage, fauchage, tonte, désherbage thermique, désherbage chimique (en l'absence d'autres solutions).

Que faire si je vois de l'ambroisie ?

Sur ma propriété : je signale et j'agis en éliminant la plante !

Hors de ma propriété et sur un terrain public : je signale ! La commune ou la fédération régionale de lutte contre les organismes nuisibles (FREDON) engageront les mesures d'actions nécessaires.

Trois modes de signalement possibles :

- Sur internet : <http://www.signalement-ambroisie.fr/>
- Par mail : contact@signalement-ambroisie.fr
- Par téléphone : [0 972 376 888](tel:0972376888)

Liens utiles

Pour apprendre à reconnaître l'ambroisie, en cas de doute sur l'identification d'une plante, consultez le site du Conservatoire Botanique National de Franche-Comté (CBNFC) <http://conservatoire-botanique-fc.org/> ou celui de la délégation Bourgogne du CBN du Bassin Parisien délégation de Bourgogne (CBNBP) <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/delegation/bourgogne.jsp>

Pour toute information sur la lutte, contacter la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON): <http://www.fredonfc.com>

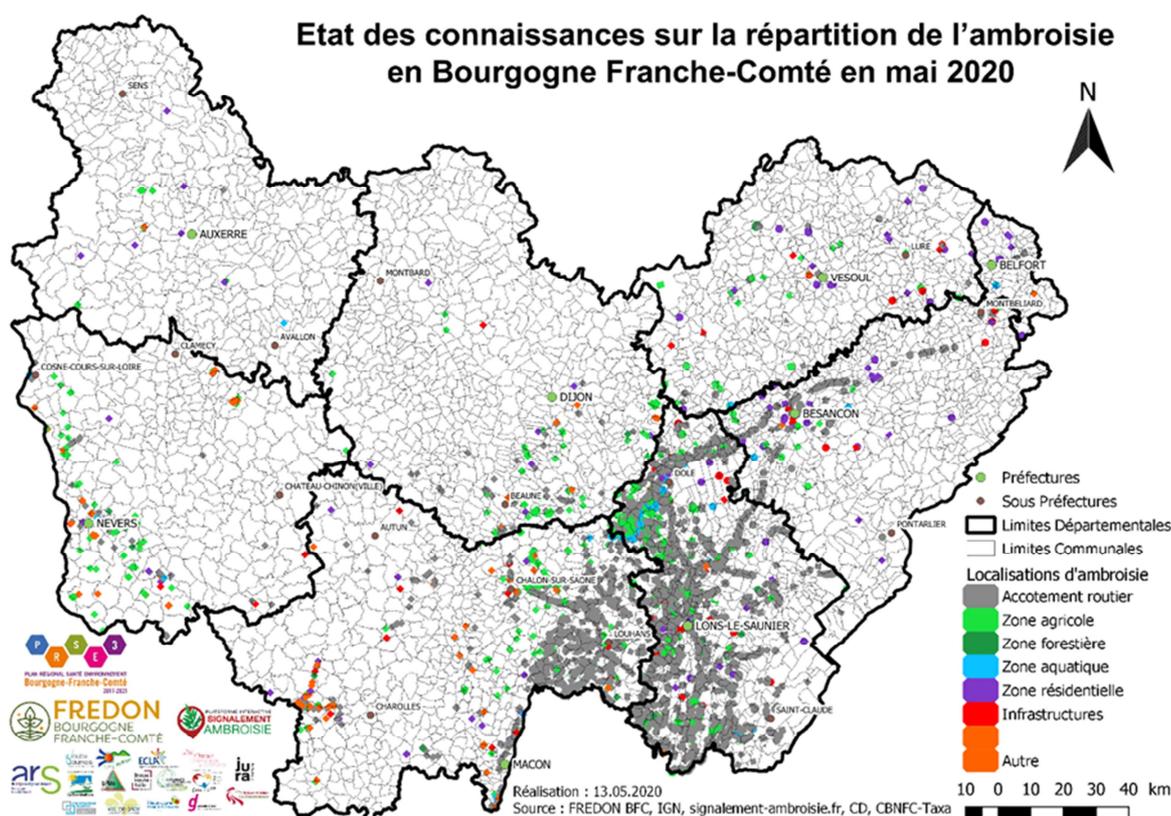
Observatoire national des ambrosies : <http://www.ambroisie.info>

Annexe 1 : Répartition de l'ambrosie en Bourgogne-Franche-Comté : vers une installation durable

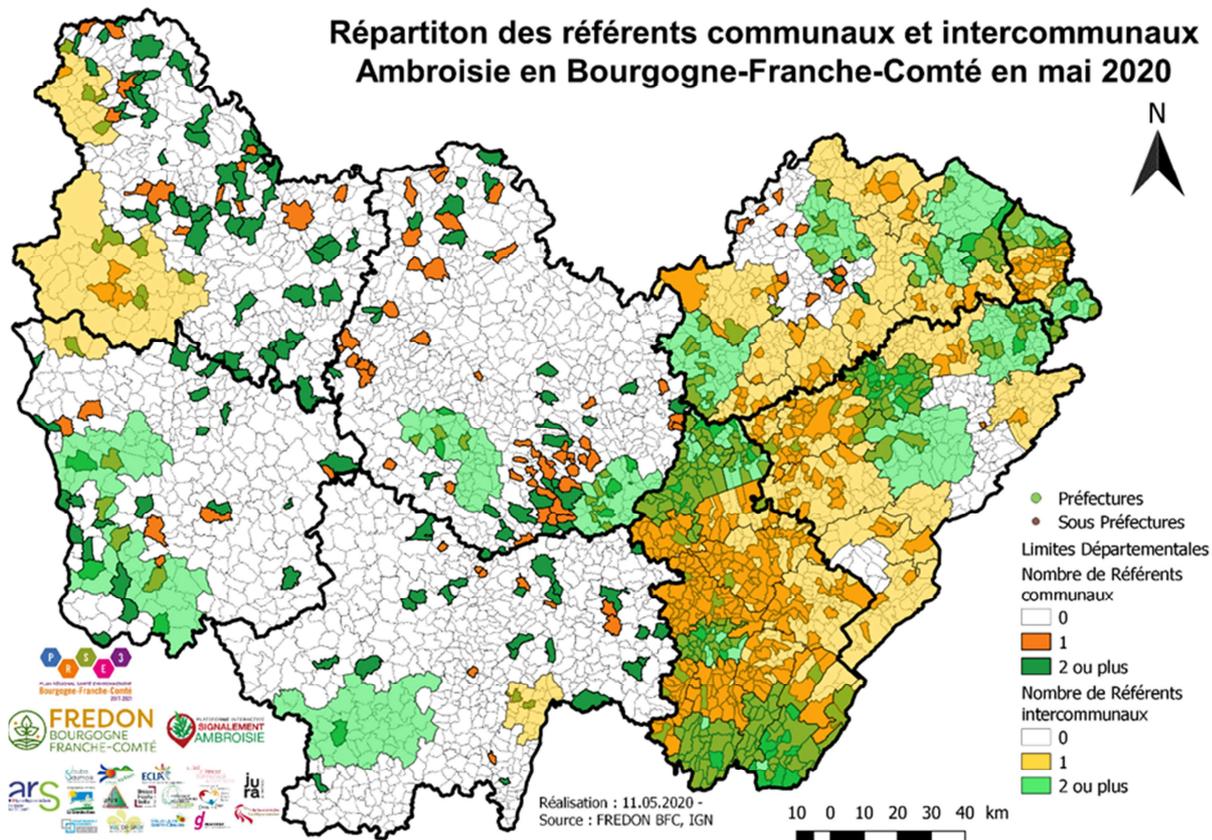
L'ambrosie s'installe durablement dans notre région : depuis l'Ain et la Saône-et-Loire, l'expansion de l'ambrosie est très active de « proche en proche » vers l'Est et le Nord. Des apparitions sporadiques sont également notées. En Bourgogne, les départements de la Nièvre et de la Saône-et-Loire sont les plus touchés, suivis du département du Jura, les autres départements sont situés sur des fronts de colonisation.

723 communes (20%) de la région sont concernées par des localisations d'ambrosie, essentiellement le long des accotements routiers (72%), mais l'on constate une progression en agriculture (20%).

Etat des connaissances sur la répartition de l'ambrosie en mai 2020 (Source Fredon BFC)



Annexe 2 : Répartition des référents communaux et intercommunaux en Bourgogne-Franche-Comté



708 référents communaux et 36 référents intercommunaux sont désignés en Bourgogne-Franche-Comté.

La FREDON a en charge l'animation des référents territoriaux.

Annexe 3 : Surveillance des pollens dans l'air

La surveillance des pollens dans l'air est assurée par l'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air, ATMO Bourgogne-Franche-Comté, en lien avec le réseau national de surveillance agrobiologique (RNSA) au moyen d'un réseau de capteurs. Lorsque le risque allergique d'exposition au pollen (RAEP) dépasse la valeur de 3, les personnes allergiques peuvent déclencher des symptômes.

La répartition du risque allergique d'exposition au pollen (RAEP) figure ci-dessous. La Saône et Loire et la Nièvre sont les départements les plus touchés.

Répartition des pollens d'ambroisie et RAEP en 2019 (source RNSA)

Répartition des pollens d'ambroisie et RAEP* en 2019

